



Montreuil, le 20 décembre 2013

Mme Geneviève FIORASO
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
21 rue Descartes
75005 PARIS

REF. 097-13

Madame la Ministre

Vous avez adressé aux syndicats de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, par un courrier de votre directeur de cabinet en date du 6 décembre dernier, un projet de protocole énonçant les priorités qui, pour le ministère, doivent faire l'objet du « dialogue social » entre les organisations syndicales représentatives des personnels et la Conférence des présidents d'université (CPU).

La FERC CGT partage pleinement les remarques exprimées dans un courrier intersyndical récent au sujet de la place de la CPU qui ne peut être habilitée à traiter des questions statutaires et réglementaires. La procédure initiée par le ministère place la CPU dans la position d'une organisation représentative des employeurs dirigeant les établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche.

Pour la FERC CGT, seul le ministère peut être l'interlocuteur des organisations représentatives des personnels pour traiter de ces questions.

La FERC CGT, ses syndicats et unions de syndicats, UN CROUS CGT, SNTRS CGT, FERC Sup CGT et CGT INRA, considèrent que ce projet de protocole, préalable à la négociation, précédé d'aucune discussion, enferme le supposé « dialogue social » dans un périmètre prédéfini sans que les organisations syndicales aient pu exprimer leurs demandes. Ce protocole ne peut être le cadre approprié de négociations pourtant indispensables pour apporter des réponses aux revendications légitimes des personnels. En effet, la situation extrêmement difficile des EPST et des universités victimes depuis des années de réformes régressives et de mesures d'austérité budgétaire se traduit aussi par une dégradation globale de la situation des personnels et de leurs conditions de travail.

... / ...

Pour la CGT, de nombreuses questions méritent l'ouverture de réelles négociations comme la revalorisation des salaires ou la précarité qui touchent toutes les catégories de personnels. D'autres questions doivent trouver réponse concernant les modalités de financement de la recherche, le respect des statuts, la précarité des jeunes docteurs, la gestion des corps et des carrières, le déblocage des carrières et les possibilités d'avancement... Certaines situations comme celle des salariés des CROUS dont le statut dérogatoire perdure depuis trop d'années, ne peuvent être ignorées plus longtemps.

C'est pourquoi, Madame la ministre, nous souhaitons l'ouverture de négociations rapides, avec vos services, sur la situation sociale des personnels dans tous ses aspects, hors du cadre étroit de ce protocole contraignant et restrictif, avec une définition précise du financement des mesures à mettre en œuvre.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Madame la ministre, l'expression de notre profond attachement au service public d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

Hervé BASIRE
Secrétaire Général



**FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

263, rue de Paris - case 544 - 93515 - Montreuil cedex - Tél. 01 55 82 76 12 - Fax 01 49 88 07 43
Internet : www.ferc.cgt.fr - E-mail : ferc@cgt.fr